

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	31	39

**N° 195/2019**

**OBJET : Projet de Centre de Loisirs Associé au Collège d'Auterive - Participation financière de la communauté de communes**

**L'an deux mille dix-neuf et le 3 décembre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 novembre 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Denis BEZIAT, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, René MARCHAND, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Pascal TATIBOUET, Guy VESELY, Sébastien VINCINI.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : Nadine BARRE donne procuration à Philippe FOURMENTIN, Pascal BAYONI à Dominique BLANCHOT, Jean-Claude BLANC à Joël CAZAJUS, Patrick CASTRO à Danielle TENSA, Jean CHENIN à Serge BAURENS, Monique DUPRAT à René AZEMA, Bernard TISSEIRE à Serge DEMANGE, Michel ZDAN à Jean-Louis REMY

**ABSENTS** : Messieurs Jean DELCASSE et Serge MARQUIER,

**ABSENTS EXCUSES** : Mesdames Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Pierrette HENDRICK, Sabine PARACHE et Messieurs Joël MASSACRIER, René PACHER et Jean-Claude ROUANE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Danielle TENSA a été nommée secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle que le CLAC, Centre de Loisirs Associé au Collège, est un dispositif qui a vocation à proposer des activités à visée culturelle, citoyenne et sportive à destination des jeunes présents au collège pendant les temps péri-éducatifs. Il contribue notamment à prévenir le décrochage scolaire, à éviter le désœuvrement qui peut conduire à la délinquance ou à l'errance des collégiens, à favoriser le contact avec les entreprises et les associations, à mettre en place de meilleures conditions de réussite et d'épanouissement pour les jeunes, à mettre en avant les valeurs de la République et favoriser le parcours laïque et citoyen. Il permet également d'offrir aux jeunes un nouvel espace de vie éducatif et convivial, important pour leur épanouissement.

Monsieur le Président indique que, début 2018, il a engagé une réflexion autour de la jeunesse avec Monsieur le Principal du collègue Antonin Perbosc d'Auterive. Un groupe de travail « Jeunesse » a ainsi été créé, associant les différents acteurs du territoire impliqués sur cette thématique : communauté de communes, commune d'Auterive, collège, centre social « le Foyer » d'Auterive, Fédération Léo Lagrange, Conseil Départemental, CAF 31. Les premières orientations ont rapidement mené à la création d'un CLAC.

Monsieur le Président indique également qu'en mars 2019, il a été décidé d'expérimenter le CLAC de manière restreinte grâce à la mobilisation du Foyer et du collège. Les premiers retours sont concluants, tant quantitativement que qualitativement. Aujourd'hui, l'obtention de financements de la CAF par le biais d'une convention pluriannuelle et du Conseil Départemental permettent d'envisager le CLAC durablement sur les années à venir. Il est donc proposé aux membres de l'assemblée de pérenniser le CLAC pour les années 2020, 2021 et 2022, et d'attribuer une subvention de fonctionnement pluriannuelle au centre social « le Foyer » d'Auterive d'un montant de 8 200 € pour 2020, 8 500 € pour 2021 et 8 700 € pour 2022.

Considérant cet exposé, le conseil communautaire, à l'unanimité,

**APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président de pérenniser le CLAC au collège Antonin Perbosc d'Auterive pour les années 2020, 2021 et 2022,

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le 12/12/2019



ID : 031-200068807-20191203-195\_2019-DE

**APPROUVE** le versement d'une subvention de fonctionnement pluriannuelle pour ce projet d'un montant de 8 200 € pour 2020, 8 500 € pour 2021 et 8 700 € pour 2022.

**CHARGE** Monsieur le Président de porter aux budgets les sommes correspondantes.

Fait et délibéré à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS